

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

AEQUITAS !!!

La Commission des Personnels de Surveillance de la CGT Pénitentiaire revendique l'encellulement individuel qui est la norme, avec des détentions dont les coursives sont propres et bien entretenues, gérées par des surveillants en pleine forme grâce aux jours de repos dont ils profitent auprès de leur famille. Des surveillants qui se sentent soutenus par leur administration et qui peuvent compter sur un nombre de collègues suffisant en cas de problème.

Malheureusement, même si nous avons beau passer un trop grand nombre de nos nuits avec cette administration, elle ne partage pas nos songes. Certes, la DGAP a aussi la tête dans les étoiles, mais parce qu'elle a un plan sur la comète... le nom de cette nouvelle étoile filante ?

AEQUITAS alias « **Plan Équité** » !

En substance, notre chère administration entend porter un coup de frein à l'absentéisme par des mesures plus que discutables. Si le problème existe, il faudrait sans doute s'interroger sur les raisons du phénomène !!! *Les 5000 postes vacants... La surpopulation carcérale... Pas un sujet !*

Les absences injustifiées sont un problème, et l'administration dispose déjà de moyens pour y répondre. Se servir de cette excuse aujourd'hui pour tenter de mettre dans le même panier les agents malades tout en tapotant gentiment sur la tête de ceux qui lui font économiser des milliers de recrutement en multipliant les heures et en mettant en péril l'équilibre de leur vie personnelle, est tout simplement abject.

Il suffit de lire entre les lignes pour comprendre que ce plan est une nouvelle attaque contre les arrêts maladie, le jour de carence et les 90% n'ayant visiblement pas suffi. Forte de cet échec, la direction générale de l'administration pénitentiaire reproduit les mêmes erreurs et ne traite pas les causes mais les conséquences. Ainsi, sous couvert de bienveillance, les Chefs d'Établissements appliquent des règles (ou sanctions déguisées) de la même façon à un agent de retour de CMO qu'à celui qui reviendra d'une absence irrégulière, comme une volante sans nuit par exemple.

Voilà pour le bâton, et voici la carotte : ceux qui seront « reconnus présents et impliqués » et « répondront régulièrement à des sollicitations de rappels » pourront bénéficier en guise de reconnaissance de certains avantages (factions plus favorables, demandes de formations,

absences exceptionnelles). Encore des mesures subjectives et à la tête du client...

La CGT Pénitentiaire refuse que les heures supplémentaires deviennent un facteur de distinction entre les agents et qu'elles fassent l'objet d'une suspension de paiement dès lors que l'agent est en arrêt.

Inacceptable et intolérable !!!



Et contrairement aux collègues à bout de souffle, le cercle vicieux n'est pas près de s'arrêter : les carences d'effectif engendrent des heures supplémentaires déjà conséquentes qui créent de la fatigue, la surpopulation dégrade les conditions de travail et engendre du mal-être. Le tout concourt à de l'absentéisme qui aggrave encore un peu une situation déjà alarmante. Mais c'est seulement ici que l'administration décide d'agir, à la marge, et préfère pointer du doigt une minorité du personnel plutôt qu'assumer ses responsabilités. Pour preuve, les AB1 et AB2 cumulés ne représentaient en 2025 que 0,014% des absences au service. A titre de comparaison, les accidents de travail sont 6 fois plus nombreux et les congés annuels représentent 58% de ces absences.

La Commission des Personnels de Surveillance de La CGT Pénitentiaire ne se laissera pas bernée, nous invitons les collègues à ne pas céder à la facilité de laisser nos dirigeants détourner leur attention en jouant aux marchands de sable.

La Commission des Personnels de Surveillance de La CGT Pénitentiaire refuse d'être la caution d'une administration qui tente par tous les moyens de faire porter la responsabilité de ses propres échecs à ses agents, le plan équité et l'opt-out sont en état des exemples flagrants. C'est pourquoi, **nous exigeons leur retrait IMMÉDIAT !**

La Commission des Personnels de Surveillance,
Le 28 Juillet 2026.

 **DU 03 AU 10 DÉCEMBRE 2026 FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX !**
CHOISISSEZ LE CHANGEMENT :
VOTEZ *la* **cgt Pénitentiaire**